

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CSST)

La Loi sur la santé et la sécurité au travail comporte maintenant un nouveau règlement qui touche une partie de nos membres. Cette nouvelle réglementation s'applique à tous les travailleurs qui effectuent entre autres des travaux d'abattage manuel. Depuis quelques années, plusieurs accidents sont survenus dus la plupart du temps à de mauvaises techniques de travail. Dorénavant, toutes ces personnes devront avoir complété avec succès le cours «Santé et sécurité en abattage manuel (234-361)» du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il appartient au propriétaire de boisé qui engage un tel travailleur pour abattre des arbres sur son lot de s'assurer que ce dernier détient l'attestation requise et qu'il travaille de façon sécuritaire. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec votre Syndicat au 418 542-5666 poste 252 ou appeler à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets au 418 275-5546 poste 4904.



BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE _____, DÉSIRE POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
DU SECTEUR () POUR LES ÉLECTIONS 2014.

CANDIDAT MEMBRE

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____

Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____

RETOURNER À : M. Daniel Fillion, Secrétaire
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7
AVANT LE 7 MARS 2014

PROPOSEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____

Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____

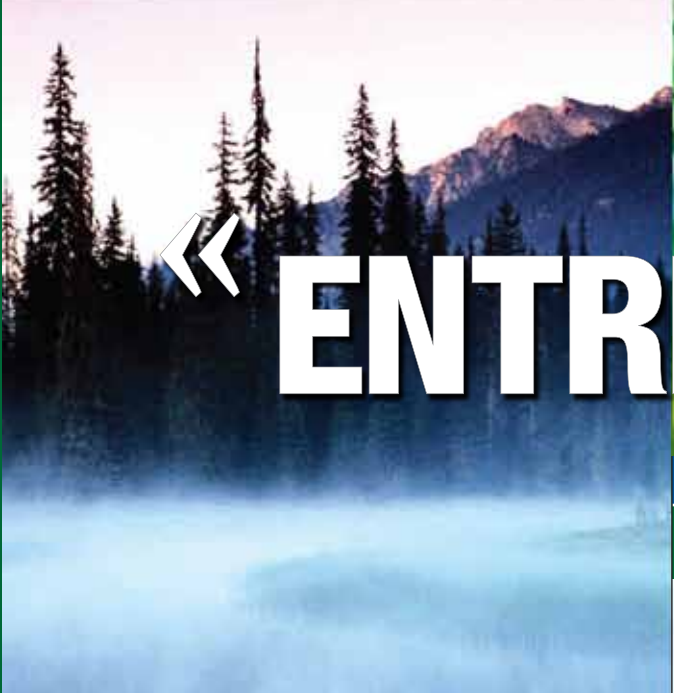
SECONDEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____

Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418 542-5666
Sans frais : 1 800 463-9176
Télec.: 418 542-4046
Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie
Conception graphique :
Imprimerie Commerciale
Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 800 exemplaires



« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 13 • Numéro 1 [Printemps 2014]

ÉLECTION 2014 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean informe les membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur qui se tiendront du 17 au 25 mars 2014. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée.

Le conseil d'administration du Syndicat compte huit administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteur et choisies parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours ou résident dans le secteur où il se présente.

Pour les fins de l'élection des administrateurs, un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.

Au printemps 2014, trois postes d'administrateurs seront en élection. Il s'agit de :

Administrateur sortant	Secteur	Paroisses
M. Carol Bouchard	4	Ste-Rose-du-Nord, St-Fulgence, Chicoutimi-Nord, Falardeau, St-Honoré, Shipshaw, St-Ambroise, St-Charles-de-Bourget, Bégin
M. Pierre-Maurice Gagnon	6	Grande-Baie, Bagotville, Ferland, Boilleau, Jonquière, Lac Kénogami, Larouche, Chicoutimi, Laterrière
M. Rémy Dion	7	Girardville, Albanel, Notre-Dame-de-Lorette, Dolbeau, Mistassini, St-Stanislas, St-Eugène, Ste-Marguerite-Marie, Ste-Jeanne-d'Arc, Ste-Élizabeth-de-Proulx

Quoi faire pour présenter sa candidature ?

Remplir la fiche de mise en nomination ci-jointe dans le journal et la faire parvenir au bureau du Syndicat **avant le 7 mars 2014.**

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

ATTENTION : LES RÉUNIONS DÉBUTENT À 19H00

SECTEUR	DATE	ENDROIT
6 P.-M. Gagnon	Lundi 17 mars 2014	Auberge des Battures (SALLE OASIS), 6295, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie
5 Rémi Gagné	Lundi 17 mars 2014	Édifice municipal (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean
3 Roger Allard	Mardi 18 mars 2014	Hôtel de ville Métabetchouan (SALLE DU CONSEIL), 87, rue St-André, Métabetchouan – Lac-à-la-Croix
7 Rémy Dion	Mardi 18 mars 2014	Motel Chute des Pères (SALLE RIVE GAUCHE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini
8 Valère Boivin	Lundi 24 mars 2014	Salle de l'Âge d'Or , 3085, 2 ^e Rue Nord, L'Ascension
4 Carol Bouchard	Lundi 24 mars 2014	Chantier du Père Alex (GRANDE SALLE), Parc de la Colline, Chicoutimi-Nord
2 Tony Potvin	Mardi 25 mars 2014	Hôtel Château Roberval (SALLE DUCHESNE), 1225, boul. Marcotte, Roberval
1 Normand Roy	Mardi 25 mars 2014	Hôtel du Jardin (SALLE MARIA-CHAPDELAINE), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien

Prendre note que l'Assemblée générale annuelle aura lieu mardi le 6 mai 2014, à 19h00, à l'Hôtel Universel d'Alma (SALLE ALMA) UN GOÛTER SERA SERVI À PARTIR DE 17H00. BIENVENUE À TOUS!

UN RENDEZ-VOUS AVEC L'ESPOIR

Malgré l'augmentation des mises en chantier aux États-Unis qui s'est poursuivie au cours de l'année 2013, entraînant une hausse significative des prix du bois d'œuvre sur les marchés nord-américains, le climat de morosité qui s'est installé durant la dernière crise demeure encore bien présent dans le secteur forestier québécois et plus particulièrement dans notre région. En effet, l'incertitude reliée à l'avenir des marchés du papier et la mise en place du nouveau régime forestier continue de fragiliser la confiance de l'industrie qui ose de moins en moins planifier à long terme et investir dans des projets porteurs d'avenir. Par conséquent, les marchés pour les bois de la forêt privée demeurent instables malgré la vigueur des prix du bois d'œuvre, ce qui est de plus en plus inquiétant. On n'a qu'à penser à la difficulté de trouver des marchés stables pour le tremble dans notre région pour s'en convaincre.

Cette situation est tellement préoccupante que le Gouvernement du Québec, mené par la ministre des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet et son adjoint parlementaire, M. Denis Trottier, a décidé d'organiser un grand sommet afin de mener une réflexion sur la filière bois comme moteur d'une nouvelle économie verte et de convenir, avec les acteurs concernés, d'un plan d'action pour redynamiser le secteur : le Rendez-vous sur la forêt québécoise.

Ce Rendez-vous, qui s'est déroulé ici-même à Saint-Félicien en novembre dernier sous la présidence de la première ministre du Québec, Mme Pauline Marois, a permis aux participants de s'entendre sur différentes mesures qui devraient permettre, espérons-le, au secteur forestier de regagner sa confiance et de se réapproprier la place prépondérante qu'il occupait dans la vitalité de nos communautés.

Plus concrètement, cet exercice a permis de dégager un cadre financier de près de 675 M\$ pour les trois prochaines années pour investir dans l'ensemble du secteur forestier québécois comme la sylviculture, la modernisation de l'industrie et la valorisation de la main-d'œuvre. Cet engagement devrait enfin garantir une stabilité dans plusieurs programmes dont le nouveau programme de remboursement des taxes foncières renouvelé qui s'adresse à tous les propriétaires forestiers actifs dans l'aménagement qui a été annoncé lors de cet événement.

De plus, le gouvernement a mis en place trois chantiers de travail qui interpellent tous les acteurs du secteur au cours de l'année 2014. Un premier chantier visera à définir une stratégie nationale et des stratégies régionales de production de bois sur les terres privées et publiques. Un second portera sur les améliorations à apporter au nouveau régime forestier québécois. Enfin, un dernier chantier se concentrera sur des mesures pour améliorer le fonctionnement des agences régionales et accroître l'efficacité dans la livraison des programmes de mise en valeur des forêts privées.

En résumé, ce Rendez-vous peut être qualifié de succès pour tous les propriétaires et les producteurs forestiers. Bien sûr, les mesures qui en découlent directement garantiront non seulement un financement stable à nos programmes, mais aussi une porte ouverte pour améliorer notre situation dans le nouveau régime forestier. Mais sa plus grande réussite, je pense, aura été de mettre à l'avant-plan notre secteur forestier dans les stratégies gouvernementales. Un exercice qui regroupait les principaux acteurs économiques du Québec y compris la première ministre, Madame Pauline Marois et plusieurs de ses ministres. Il s'agit d'un signal important qui peut-être chassera les nuages qui persistent encore malgré la reprise que nous vivons actuellement.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

PRODUITS FORESTIERS ARBEC (L'ASCENSION) NORME 1

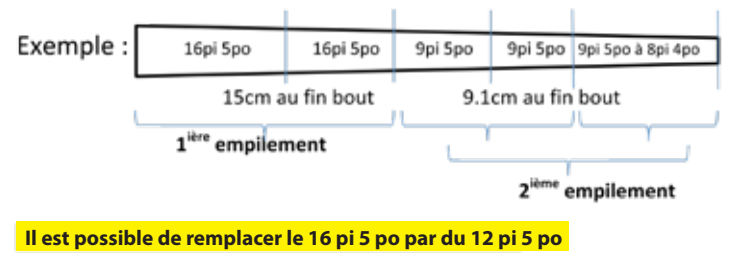
Procédures et normes de façonnage pour la production de bois en 16 pieds longueur fixe et 9 pieds laisser-porter :

1^{re} étape (16 pi 5 po)

- Produire le maximum de 16 pi 5 po (500 cm) en longueur fixe dans la première partie de l'arbre;
- Le diamètre maximum est de 18 po (46 cm);
- **Le diamètre minimum est de 6 po (15 cm);**
- Empiler les essences séparément;
- Mettre les gros bouts du même côté.

2^e étape (9 pi 5 po laisser-porter)

- Produire le maximum de 9 pi 5 po (287 cm) dans la partie inférieure de l'arbre;
- Le diamètre minimum est de 4 po (9,1 cm sous écorce);
- La dernière bille de l'arbre ayant une longueur supérieure à 8 pi 4 po (254 cm) et un diamètre de 4 po (9,1 cm s.é.) et plus sera acceptée en mélange avec le 9 pi 5 po;
- **Empiler les essences séparément;**
- **Ne pas mélanger avec le 16 pi 5 po.**



PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES

Le gouvernement provincial a finalement procédé à une révision du Programme de remboursement des taxes foncières tel qu'il avait été convenu lors du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011. Les démarches des producteurs pour accélérer le processus ont donc porté fruit. Le nouveau règlement a été adopté le 20 novembre 2013 et sera effectif pour les travaux réalisés à partir du 1^{er} janvier 2014. Les principaux changements apportés sont :

- Actualisation des valeurs des taux;
- Distinction entre le volet technique et le volet exécution;
- Ajout de certaines dépenses admissibles et retrait de certaines autres;
- Ajout de la prise de données forestières en vue de l'élaboration de prescriptions sylvicoles (volet technique) pour travaux non prévus au règlement ayant pour but la production de matière ligneuse;
- Augmentation de 2 à 5 ans pour cumuler des dépenses admissibles;
- Modification du rapport d'ingénieur forestier;
- Travaux ayant déjà fait l'objet d'une aide financière ne sont plus admissibles.

Certains taux ont beaucoup augmenté, par exemple la voirie forestière et l'éclaircie commerciale, rendant l'utilisation du programme plus intéressante qu'auparavant. Il s'agit d'un levier financier important car nous n'avons pas de limite de budget. On ne peut aller chercher plus de 85% des taxes municipales et scolaires par année pour une unité d'évaluation donnée mais il est possible de reporter les crédits sur une période de dix ans.

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental

PRODUITS FORESTIERS ARBEC (L'ASCENSION) NORME 2 - POUR ÉQUIPEMENTS LÉGERS

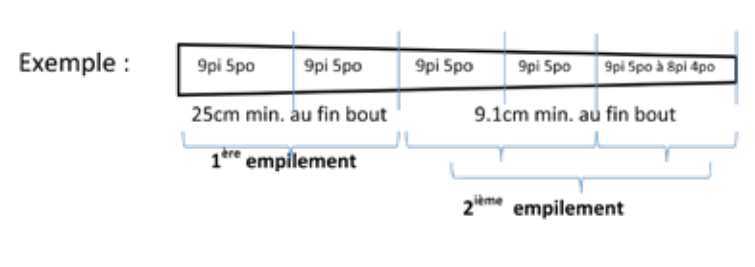
Procédures et normes de façonnage pour la production de bois en 9 pieds longueur fixe et 9 pieds laisser-porter :

1^{re} étape (9 pi 5 po)

- Produire le maximum de 9 pi 5 po (287 cm) en longueur fixe dans la première partie de l'arbre;
- Le diamètre maximum est de 18 po (46 cm);
- **Le diamètre minimum est de 10 po (25 cm);**
- Empiler les essences séparément.

2^e étape (9 pi 5 po laisser-porter)

- Produire le maximum de 9 pi 5 po (287 cm) dans la partie inférieure de l'arbre;
- Le diamètre minimum est de 4 po (9,1 cm sous écorce);
- La dernière bille de l'arbre ayant une longueur de 8 pi 4 po à 9 pi 5 po et un diamètre supérieur ou égal à 4 po (9,1 cm sous écorce) sera acceptée en mélange avec le 9 pi 5 po;
- **Empiler les essences séparément;**
- **Ne pas mélanger avec le GROS 9 pi 5 po.**



NOUVEAU CALCUL DE POSSIBILITÉ

Les résultats du nouveau calcul de possibilité forestière sont enfin disponibles. Réalisé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec et la firme Génivar, ce calcul utilise les données du 4^e inventaire écoforestier du ministère des Ressources naturelles. Pour une même superficie forestière productive au niveau régional, la possibilité a augmenté d'environ 30% par rapport à l'ancien calcul qui datait de 1998. On peut présumer qu'il s'agit là d'un effet direct des travaux d'aménagement réalisés dans les dernières décennies, le fruit d'un effort collectif de remise en production et de mise en valeur du territoire.

La nouvelle possibilité forestière devrait être effective à compter de l'année 2014. Maintenant, le défi consiste à faire récolter cette possibilité, ce qui devrait nous tenir occupés au cours des prochaines années.

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental

MISE EN MARCHÉ HIVER 2014

Une année qui s'annonce encore meilleure que l'an passé

Selon les différentes analyses réalisées sur les marchés du bois, la demande pour le bois d'œuvre devrait continuer de croître en 2014. L'augmentation des mises en chantier chez nos voisins du Sud auront pour effet de maintenir une bonne activité de la production de bois d'œuvre au Québec et particulièrement dans notre région. À cet égard, les scieries nous ont confirmé qu'elles recevront du bois d'une façon soutenue encore cette année.

Résineux

Les livraisons sont en cours chez Produits Forestiers Résolu. Le volume pour cette année est de 105 000 m³s. Les livraisons se font aux différentes usines du Lac et les producteurs peuvent produire de façon soutenue. Les longueurs de billes autorisées sont 8 pieds, 16 pieds ou du bois en longueur d'arbre.

Du côté d'Arbec à L'Ascension, les livraisons se poursuivront toute l'année. Malgré que le volume au contrat soit de 120 000 m³s par an, les producteurs n'ont jamais eu la possibilité de s'en prévaloir en raison des nombreuses fermetures et ralentissements des dernières années.

Feuillus

Au cours de la dernière année, nous avons conclu quelques ententes avec des acheteurs de tremble qui prennent du bois de qualité sciage et du bois pour la pâte. La cartonnerie Cascades à Jonquière a reçu du tremble l'automne dernier et se montre intéressée à s'approvisionner sur une base régulière en bois rond de forêt privée. Également, Produits Forestiers Résolu est à analyser la possibilité de prendre du tremble à son usine de pâte à St-Félicien; dossier à suivre. Enfin, des livraisons sont possibles toute l'année chez Valibois de St-David de Falardeau.

Aucune réouverture n'est prévue à l'usine de Chambord et rien n'indique une reprise des activités à moyen ou long terme. L'usine en est à sa 5^{ième} année de fermeture. Cette situation très difficile viendra probablement à bout des plus optimistes d'entre nous.

Pour plus d'information sur les marchés, n'hésitez pas à nous contacter.

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché

FORMATIONS DISPONIBLES 2014

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean offre à ses membres l'opportunité d'améliorer leurs connaissances en proposant un programme de formations variées. De plus, d'autres formations que celles énumérées au tableau ci-dessous peuvent être offertes à la demande de certains groupes. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 8 et 12 participants. Pour plus d'information, communiquez avec Sébastien Tremblay au 418 542-2032 poste 252. Les frais d'inscription varient en fonction de la formation.

TITRE	CONTENU	DURÉE, DATE, LIEU
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	- Fonctionnement et maintenance de la scie - Technique d'affûtage de la chaîne - 25 \$ / personne	8 heures - 16 février Secteur La Baie 22 février - St Prime
Abattage	- Techniques d'abattage - Cas particuliers - Utilisation du levier et des coins d'abattage - 40 \$ / personne	12 heures 7-8 mars Secteur La Baie
Acériculture	- Notions de base en aménagement - Entaillage, tubulure, équipement, - Transformation 45 \$ / personne	8 heures Mars 2014
Initiation au GPS	- Survol des systèmes de coordonnées - Introduction et utilisation d'un GPS 55 \$ / personne	8 heures
Formation sur la débroussaileuse	- Fonctionnement et maintenance - Technique d'affûtage 25 \$ / personne	8 heures
Cours d'initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	- Identifier certaines espèces de champignons dans nos boisés - Dégustation	6 heures Vers la mi-mai 2014 Lieu à déterminer